

Chantier de réhabilitation des anciens sites militaires de l'atoll de Hao
Réunion interministérielle 15 juillet 2010
Ouverture par le Vice-président
Ministre en charge de la reconversion des sites militaires

Monsieur l'administrateur des Tuamotu-Gambier,
Madame et messieurs les animateurs des groupes de travail,
Mesdames et messieurs les chefs de service,
Mesdames et messieurs les représentants des ministères,

Le 7 avril dernier, le conseil des ministres a pris connaissance de ma communication qui présentait un point de situation de l'exécution, par les Forces armées, du programme de réhabilitation des anciens sites militaires de l'atoll de Hao, un vaste chantier qui fut officiellement lancé le 8 janvier 2009 par l'Etat, la commune de Hao et la Polynésie française.

Pour assurer la mission de réhabilitation des sites d'implantation des anciens ouvrages du Centre d'expérimentation du pacifique, l'Etat met en œuvre par le biais de conventions signées avec le Pays et la commune de Hao, les moyens techniques et financiers nécessaires pour libérer, sur une période prévue de 7 ans, les parcelles de toutes constructions, éléments de construction, objets, vestiges et pollutions diverses et de procéder à leur traitement selon leur nature et à leur évacuation selon la réglementation en vigueur.

Le premier bilan d'exécution des travaux de déconstruction démarrés en 2009 est jugé satisfaisant notamment par :

- la réalisation des premiers chantiers de démolition des anciens ouvrages militaires entreprise par l'armée et par les entreprises privées locales;
- la commande par la Défense d'une importante étude de pollution des zones anciennement occupées par le Centre d'expérimentation du pacifique ;
- la constitution des groupes de travail tripartites, animés soit l'Etat, soit par le pays ou par la commune ;

Toutefois, le gouvernement a jugé nécessaire d'apporter des modifications, pour améliorer l'organisation et le fonctionnement du dispositif de gestion du projet mis en œuvre actuellement et de gommer les quelques dysfonctionnements qui ont pu être soulevés par les services du pays.

Elle s'articule autour des principaux points suivants:

- la mise en place pour la Polynésie française, d'une entité de pilotage placée sous mon autorité, en charge de la reconversion des sites militaires, référent pour l'Etat et la commune ;
- l'installation d'un comité de coordination confié conjointement au chef de subdivision des Tuamotu Gambier pour l'Etat et au Tavana hau fenua de la circonscription des T-G pour la Polynésie française ;
- le transfert au pays, de par ses compétences statutaires, du groupe développement économique ;
- le groupe communication rattaché au comité de coordination.

Nous souhaitons que l'Etat puisse confirmer son adhésion à ces propositions d'évolution de notre partenariat concernant l'atoll de Hao.

D'autre part, l'action de l'Etat a pour objectif de remettre les sites anciennement occupés par les forces armées comme à l'origine. Parallèlement, le conseil des ministres s'est assigné un objectif ambitieux à atteindre, en engageant une dynamique avec les divers responsables du pays et la population de Hao, de faire de l'atoll un modèle de développement insulaire durable pour les Tuamotu du Centre et de l'Est.

Je vous ai réunis, aujourd'hui, pour effectuer avec vous un état des lieux du chantier, de faire le point sur l'état d'avancement de chacun des groupes et sous-groupes de travail et recueillir vos avis et propositions pour les perspectives projetées.

Je laisse la parole au Tavana hau fenua, pour la présentation des enjeux, puis aux responsables de groupe et sous-groupes de travail pour partager leurs travaux et projets de développement en cours de réalisation ou à venir.